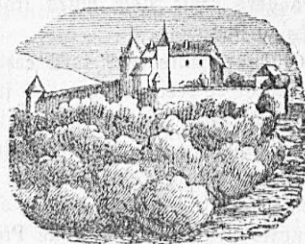




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5<sup>35</sup> 7<sup>25</sup> 10<sup>05</sup> 2<sup>45</sup> 6<sup>40</sup> — BULLE, arr. 7<sup>07</sup> 9<sup>07</sup> 12<sup>30</sup> 4<sup>22</sup> 9<sup>35</sup>.

**ABONNEMENTS**  
Suisse. 1 an, Fr. 4.50  
" 6 mois : 2.50  
Etranger. 1 an : 5.—  
" 6 mois : 3.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**ANNONCES**  
District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. Réclames: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage).

pyres, 84.  
**SOUSSION**  
les forêts de Bulle.  
urs lots de préparation de bois :  
ots et billons.  
urs lots de creusage de fossés.  
ate de 1000 fagots d'écorces.  
es lots, se trouver vendred  
heures, au Moulin de la  
déposer les soumissions pour la  
onseil communal du 16 juillet.  
Le délégué aux forêts

**A louer**  
un joli logement de 3 cham-  
brances, bien exposé au soleil,  
chez Alex. Charrière,  
Bulle.

MIGRAINE — MAUX DE TÊTE  
REMEDÉ SOUVERAIN **KEFOL**  
quets) fr. 1.50. Toutes pharmacies.

**F. Ormin**  
SAGE-FEMME  
es pensionnaires à toute  
époque.  
tations tous les jours.  
Téléphone 4588.  
ort. — Prix modérés.  
Près de la Gare.  
Berne, N° 9, GENEVE.

**TIQUITÉS**  
teur, au plus haut prix, de  
anciens, pendules, gra-  
ceintures de maîtres suisses.  
S U 1920 X à Haasenstein  
Fribourg.

**il**  
matique  
corps!  
"Henco"

assures  
tement  
z notre

& fils  
rg.

**chaud**  
s de charbon, coke,  
s systèmes.  
uites d'eau.  
e, Fribourg  
3.

## LA CENSURE

Créée tout d'abord pour empêcher des divulgations touchant la mobilisation et les mouvements des troupes, la censure s'est ensuite attachée à retenir toute manifestation pouvant nous attirer des désagréments du dehors. Mais la façon dont elle a été appliquée a soulevé d'unanimes protestations dans toute une partie du pays.

Ceux qui étaient chargés de l'appliquer ne firent pas toujours preuve d'objectivité, d'impartialité et surtout de doigté. Il était nécessaire d'arriver à une réglementation si l'on voulait éviter des froissements pénibles entre citoyens suisses.

Mais la censure est une arme à deux tranchants; elle peut fort bien blesser ceux en faveur desquels elle est instituée. Maniée imprudemment, elle cause plus de tort à la cause qu'elle prétend sauvegarder. De la nécessité d'une réglementation est née l'ordonnance fédérale du 2 juillet. Cette ordonnance nous paraît avoir pris souci surtout d'intérêts politiques qui ne sont pas les nôtres, à nous Romands.

Sous la signature de M. André Mercier, la *Gazette de Lausanne* analyse cette ordonnance de la manière suivante :

Une loi de circonstance.

L'art. 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 2 juillet punit « celui qui, publiquement, avilît dans l'opinion publique ou livre à la haine et au mépris, par la parole ou l'écriture, par l'image ou la représentation, un peuple, un chef d'Etat ou un gouvernement étrangers », ainsi que :

« celui qui, dans le dessein d'outrager, rend publique une manifestation privée de cette nature. »

Nous ne pouvons ici faire un commentaire complet de cette disposition. Bornons-nous à quelques observations.

Au point de vue technique, cet article est fort imparfait. On comprend les craintes et critiques qu'il a provoquées dans la presse. A le lire on peut croire que l'intention dolosive, le dessein d'outrager, exigé pour le deuxième cas ne l'est pas pour le premier. Dès lors, le simple fait de dire la vérité serait un délit fédéral si celle-ci était de nature à exposer à la haine ou au mépris un Etat étranger. La prison attendrait celui qui dirait qu'un

Etat — la Chine, par hypothèse — a violé un traité, si l'on estime qu'un Etat se déconsidère en violant ses engagements — opinion qui ne paraît d'ailleurs pas partagée par tout le monde.

Cette interprétation serait cependant inexacte.

En effet, l'art. 3 de l'ordonnance déclare applicables les dispositions générales du code pénal fédéral. Or, parmi celles-ci, figure un art. 11 qui exige le *dol* pour que la peine soit applicable. Et, dans le cas particulier, le *dol*, c'est l'intention d'outrager, de déconsidérer un Etat étranger.

L'art. 1<sup>er</sup> de l'ordonnance est donc, sur ce point, moins mauvais que d'autres ont pu le croire. C'est un acte intentionnel qu'il veut frapper.

Cette disposition reste, néanmoins, fort critiquable par son imprécision et l'arbitraire qui peut en résulter. Plus que toute autre, la loi pénale, qui met en jeu la liberté, l'honneur et les biens des citoyens, doit être aussi précise que possible. « Avilir » n'est pas une notion définie du droit pénal. Mieux valait s'en tenir à l'expression d' « outrage » dont se sert le code pénal fédéral (art. 42).

Cette expression a au moins le bénéfice de la tradition; la doctrine et la jurisprudence en ont précisé le sens.

L'outrage (outrager) implique une idée d'excès et a pour caractère spécifique d'offenser la personne visée. La loi française sur la presse parle d' « offense » envers les chefs d'Etats étrangers. Le code pénal allemand emploie l'expression « *Beleidigung* », et l'avant-projet du code pénal fédéral prévoit les « *outrages* » (« *Beschimpfung* ») envers une nation étrangère.

Le mot « avilir » est un néologisme dans le langage pénal. Sans signification bien précise en lui-même, il demanderait à être défini par la loi. A défaut de définition, on tombe dans un des pires écueils de la loi pénale : l'arbitraire. Et c'est là une grave menace pour la liberté de la presse, garantie par la constitution (art. 55).

L'art. 2 réprime l'exposition, la mise en circulation ou la vente d'imprimés, images ou autres objets constituant de tels outrages envers un peuple, un chef d'Etat ou un gouvernement étrangers. La peine, qui, pour des délits, prévus à l'art. 1, peut être de 6 mois

d'emprisonnement et de 5000 fr. d'amende (fr. 2000 d'après l'art. 42 du code pénal fédéral) est réduite ici à 3 mois et 1000 fr. au maximum.

Cet article vise les éditeurs, libraires et marchands de journaux spécialement. Mais, pris à la lettre, il semble frapper toute mise en circulation, même non publique (?) et, même à titre gracieux, d'écrits ou objets « constituant de tels outrages ». Ces derniers mots, qui se réfèrent à l'art. 1, confirment notre interprétation de celui-ci : il faut que l'écrit, l'image, etc. soient outrageants. Cela résulte aussi de l'intitulé même de l'ordonnance : « concernant la répression des outrages envers les peuples, chefs d'Etats et gouvernements étrangers ».

Ici encore le *dol* est nécessaire. Il faudra donc que ce soit dans l'intention d'outrager et en connaissant le caractère outrageant de l'écrit ou autre objet, que le libraire, vendeur, colporteur, etc., l'ait exposé, vendu ou mis en circulation.

En outre, si l'acte a été commis par la presse ou autre moyen analogue, le principe de la responsabilité par cascades est applicable : l'éditeur n'est responsable qu'à défaut de l'auteur; le libraire, qu'à défaut de l'éditeur; l'imprimeur, à défaut du libraire; le colporteur, à défaut de l'imprimeur.

Tel est, si nous le comprenons, l'objet de l'ordonnance du 2 juillet dont le but est la sauvegarde de la neutralité. Les moyens est-il bien appropriés au but ?

Oui, peut-être, si la notion de la neutralité telle que la conçoit, théoriquement, le chef du Département politique est exacte. D'après cette conception les devoirs de la neutralité s'imposent non seulement à l'Etat, mais encore aux citoyens dont l'ensemble forme l'Etat. Ceux-ci doivent réprimer leurs sympathies pour ne pas compromettre la politique de neutralité de l'Etat.

Mais cette conception est-elle exacte? Nous la contestons, après beaucoup d'autres.

L'Etat n'est pas, en soi, un être moral. C'est un être juridique. Il n'a ni cœur, ni conscience. Il n'a pas de sentiments, donc point de sympathies. Dès lors il lui est facile de n'en point exprimer et d'observer une neutralité morale. Mais il ne s'en suit pas que

l'individu doit s'arracher le cœur et étouffer sa conscience. Cœur et conscience font la valeur morale de l'homme, qu'ils grandissent par la souffrance. Et la conscience exige parfois impérieusement que sa voix soit entendue. Si la neutralité entraînait la compression des manifestations de la conscience individuelle, elle serait la plus immorale des servitudes.

Ce n'est certainement pas à ce joug honteux que le peuple suisse a entendu se soumettre en proclamant, librement, il y a quelques siècles déjà, sa neutralité politique. Nous ne pourrions jamais trop protester contre une telle notion qui nous blesse douloureusement dans notre dignité d'homme et qui nous « avilît » aux yeux des nations civilisées.

Moralement inacceptable, la conception que nous combattons n'a, d'ailleurs, jamais été consacrée par le droit des gens : ni par la doctrine, ni par le moindre « chiffon de papier ».

Au reste, si la neutralité morale était une vertu, ce n'est pas à coup de dispositions pénales, mais par l'exemple qu'il faudrait la prêcher.

## NOUVELLES SUISSES

**Une augmentation de 50 % aux employés fédéraux.** — Le Conseil fédéral a décidé d'accorder pour 1916 la moitié de l'augmentation régulière pour les employés et fonctionnaires de la Confédération. L'augmentation avait été complètement supprimée cette année par suite de la guerre. Il est probable que s'il ne survient pas d'événement particulier, l'augmentation complète sera accordée en 1917.

**La saisie de « J'accuse ».** — La saisie de l'ouvrage *J'accuse* dans les kiosques des gares a été opérée par ordre du général, agissant comme chef suprême des entreprises de transport, qui sont militarisées depuis le début de la guerre.

On assure qu'une plainte a été déposée au Conseil fédéral contre cette décision.

**Un silence surprenant.** — De la *Gazette de Lausanne* :

Un silence surprenant s'est fait sur un incident de guerre survenu à notre frontière, il y a plus de quinze jours. Lundi 28 juin, les *Basler Nachrichten* annonçaient qu'un avion de nationalité



lose pulmonaire, 1 suicide (leu) et 2 accidents (noyade de la colonne vertébrale). Le décès indiqué comme cause inconnue dans le dernier s'est révélé à la suite au typhus.

Un ordre de ser... récemment aux chefs de... Bienne-Délément leur... correspondre, à l'avenir, direction, en allemand. *Libérale* demande des...

Double-noyade. — Six... venant d'Affoltern... menthal avaient entrepris... promenade en bateau-canon... de Brienz, près d'Oberried, embarcation se remplit d'eau.

Personnes ont été sauvées... deux jeunes dames, 8 et 80 ans, se sont noyées.

Fatale congestion. —... se baignait, mardi, avec... au lieu dit la Savonnière, Belotte, un jeune homme, 18 ans, demeurant du Pont d'Arve, à Genève, d'une congestion et a coulé n'a pas été retrouvé.

Mort au champ d'honneur. — 4 mai est tombé au champ à Filrey (Meurthe-et-Moselle) Nordmann, caporal mit 157<sup>e</sup> régiment d'infanterie Nordmann était connu à où habite toute sa famille.

ÉTRANGER

En Europe.

Nouvelles officielles. — Communiqué de 23 h. une, lutte à coups de bombe-pétard à Marie Thérèse. allemande, l'une contre Chevauchée, l'autre contre ont été repoussées. gualer sur le reste du front, quelques actions d'artillerie,

legs paternel. III fauve qui a terminé son œuvre, et s'endort, le grisou, las de rentré dans les profondeurs demeurait là, caché au creux. Combien de mois, comment devait-il sommeiller ainsi? cret de Dieu. Mais on profitait ennemi pour fouiller dans son extraire de nouvelles richesses. sont comme le soldat. Après se relèvent; et, sans prendre leur les morts, ils retournent ayant retrouvé quelque force, rendre son travail. de printemps, l'air était tiède; des poussières de charbon, atmosphère, on sentait comme parfum de fleurs nouvelles. ombre de Marie tout était en broderie de la jeune fille se guérison, près de l'alphabet et ronronnait au fond d'une; un petit bouquet de violettes

notamment au nord [d'Arras, dans le secteur de Quenneviers, sur la rive droite de l'Aisne, près de Troyon, sur les Hauts de Meuse, autour de la Tranchée de Calonne, et dans les Vosges, près de Weissenbach.

Les munitions russes.

On mande de Péetrograd au Temps : La question des munitions continue à faire l'objet de toutes les préoccupations des Russes. Les journaux ont maintenant une rubrique permanente consacrée à « la Mobilisation de l'industrie nationale ».

L'industrie de la Russie s'organise. Des comités régionaux se sont constitués pour mettre les usines de leur rayon en état de ne travailler que pour les fournitures de l'armée. Moscou fait dans ce sens très bel effort. A Kief, le comité local pour la militarisation de l'industrie active à ce point les préparatifs, que les usines ayant approprié leur matériel, ont déjà commencé la production des munitions.

D'ici à quelques semaines, lorsque tout sera mis en œuvre, le chiffre global de cette production sera suffisant pour mettre les Russes en mesure — et ceci sans faire entrer en ligne de compte les grosses fournitures attendues de l'étranger — de répondre avec liberté à la prodigalité de projectiles des Austro-Allemands.

L'héroïsme de deux artilleurs.

On lit dans l'Echo de Paris : M. J. Barbet du Vaux, administrateur de l'hôpital 32, à Vitry-sur-Seine, nous communique la lettre que lui a envoyée le téléphoniste François M..., du 19<sup>me</sup> d'artillerie, qui fut en traitement dans cet hôpital et maintenant se trouve de nouveau sur le front.

On verra avec quelle simplicité le brave garçon raconte l'acte de beau courage qu'il vient d'accomplir. Nous avons rectifié l'orthographe, dont les quelques erreurs ne font que donner encore plus de sincérité au récit : « Le canon tonne nuit et jour sans cesser, mais cela ne nous dérange guère, l'on continue nos manilles sans baisser la tête. Tenez, à l'instant même, les 77 boches passent au dessus de

embaumait aux pieds de Notre Dame du Saint Cordon. Mlle Walbret mettait le couvert. Pour fêter la convalescence de Christian, elle avait préparé une de ces tartes aux fruits si chères aux Flamands, et le café fumait dans les tasses vernissées. Etienne tournait autour de la table, humant le parfum; et, timidement, lorsqu'il savait ne pas être aperçu de sa sœur, il avançait son doigt rose, le posait sur la tarte et dérobait ainsi, à la pâtisserie, une gouttelette de doux sirop. Il venait d'accomplir un nouveau larcin, lorsque la porte, en s'ouvrant, le fit rougir jusqu'au bout de ses petites oreilles. Tout confus, il prit son alphabet, et se blottit dans la bergère, à côté de Finet. Christian venait d'entrer, revêtu de son costume de mineur : le pantalon et la veste de toile, le chapeau à large bord, la lampe de Davy à la main. Son âme loyale se lisait dans la franchise de son regard; sa figure était fine, régulière, d'un ovale parfait. Cependant, on eût voulu les sourcils très noirs, plus écartés. Ils se touchaient presque, marquant ainsi, chez Christian, une volonté indomptable. (A suivre.)

ma tête, et je ne me dérange pas le moins du monde.

« Je vais vous raconter un petit fait. Ces jours-ci s'est produite dans mon secteur une série d'attaques. Mon sous-chef, un maréchal des logis, vient me réveiller et me dit : « M..., les lignes téléphoniques qui nous mettent en communication avec notre infanterie viennent d'être fauchées par un obus ». Je me lève, prends un appareil de campagne, lui prend du fil et nous voilà partis tous les deux avec le sourire, malgré qu'il soit père de famille.

« Le capitaine nous arrête sur notre passage et nous demande si nous voulons attendre la fin de la mitraille ou partir de suite. Il me donne un regard et dit : « M..., es-tu prêt ? » Je réponds de suite : « Oui, mon capitaine, et mon camarade est aussi prêt que moi. L'infanterie peut avoir besoin de renfort, il faut réparer de suite. » Nous saluons et partons.

« Les obus éclatent sans cesse. A 150 mètres de notre position, nous trouvons pour une première fois la ligne coupée, nous réparons et continuons la route. A 400 mètres environ, la ligne était hachée; après avoir réparé une quatrième fois, un obus de 105 allemand éclate près de nous. Mon chef reçoit un gros éclat en plein front, tombe comme une masse sur le sol; moi, je n'ai rien. Je me penche sur lui : il était en train d'essayer de finir sa réparation, car il n'était pas encore mort. Puis il me dit : « J'ai fait mon devoir, ne m'abandonne pas; écris chez moi. » Aidé par un fantassin, je le mène au poste de secours où le médecin me dit qu'il n'y a plus d'espoir. Je le quitte les larmes aux yeux, pour continuer la ligne jusqu'au bout.

« Ma mission remplie, je reviens à l'hôpital, il avait cessé de vivre. Je reviens plein de sang, car je l'avais mis sur moi pour le transporter au poste de secours.

« Mon capitaine me demande aussitôt où était mon chef et si je souffrais. Je réponds : « Je ne souffre pas, mais mon camarade est mort. Il avait deux enfants, il est mort en faisant son devoir, c'est la plus belle mort ! »

Un revirement.

L'Invalide russe, organe du ministère de la guerre, fait ressortir le revirement heureux qui s'est produit dans les opérations militaires et constate qu'après deux mois l'offensive austro-allemande est maintenant enrayée sur le front sud-ouest.

Le même journal ajoute : « La gigantesque opération conçue sur le front par l'état-major allemand a piteusement échoué, car, malgré tous ses efforts, l'ennemi n'a pas réussi à entraîner l'armée russe dans une bataille générale. Les forces russes se sont repliées dans un ordre parfait, opposant une résistance acharnée, infligeant aux ennemis des pertes sévères et entraînant les Austro-Allemands loin de leur base, dans une région où les voies ferrées n'ont qu'un faible développement; le résultat a été que l'ennemi a dû suspendre ses opérations. Tout porte à croire qu'il jettera main-

tenant ses forces sur un autre secteur et abandonnera aux Autrichiens la liquidation de l'opération de Galicie. »

En l'honneur de Botha.

Le Petit Parisien apprend de Londres que le gouvernement anglais a décidé que le territoire connu sous le nom de Sud-Ouest africain allemand s'appellerait dorénavant Bothaland, en l'honneur de son glorieux vainqueur, le général Louis Botha.

CANTON DE FRIBOURG

Foire au bétail de Fribourg. — La foire au bétail de juillet à Fribourg est ordinairement la moins importante de l'année. Lundi, elle a été peu fréquentée.

Le bétail de boucherie et les porcs s'y sont maintenus à des prix très élevés. Les gorettes de 7 à 8 semaines se sont vendus de 70 à 80 fr. la paire; les porcs de 5 à 6 mois ont été payés de 80 à 100 fr. pièce.

Statistique des entrées : 107 têtes de gros bétail, 11 chevaux, 337 porcs, 34 moutons, 12 chèvres, 32 veaux.

La gare a expédié 56 wagons, contenant 254 têtes de gros bétail.

Nomination. — Le Conseil communal de Fribourg a appelé M. Charles Chassot, député, aux fonctions de commissaire de police de la ville de Fribourg.

GRUYÈRE

Dessins. — Les travaux de dessin des élèves de l'École secondaire seront exposés dès dimanche 18 juillet, dans la salle du bâtiment des Chanoines, jusqu'au dimanche suivant. Entrée libre.

Cours de jeunes tireurs. — La Société des Carabiniers de Bulle organise pour les jeunes gens des années 1896 et 1897 un cours de jeunes tireurs.

Ces cours ont pour but de donner à nos futurs soldats les premiers principes concernant la connaissance de l'arme, son armement et son entretien, par dessus tout, l'art d'apprendre à toucher le but.

Le règlement et programme de travail déposé entre les mains du capitaine Crotti à Bulle, où les inscriptions seront reçues jusqu'au 22 courant. *Sté des Carabiniers.*

Météites de l'orage. — Mardi soir, un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur toute la Suisse occidentale. La partie montagneuse, soit au Jura, soit dans les Alpes, fut particulièrement éprouvée. Le vent soufflait en rafales, pendant qu'une pluie diluvienne faisait rage.

Ce fut un véritable ouragan, ou plutôt un cyclone qui causa, en maints endroits de graves dégâts. Cet ouragan paraît, du reste, avoir eu un caractère plus général encore, car on apprend que, le même jour, en Suède, il a causé de grands dommages, enlevant comme des fétus de pailles des toitures entières, pendant qu'une trentaine de maisons étaient incendiées par la foudre.

Chez nous, ce fut moins grave et nous n'avons pas à déplorer des dégâts causés par la foudre. Mais ceux résultant de l'ouragan sont assez grands pour les relater.

A Broc, le toit de l'auberge des Montagnards a été enlevé en partie; plus de quatre cents tuiles ont été brisées. A Cerniat, une toiture a été emportée d'un seul coup, laissant l'habitation exposée au déluge de pluie;

les habitants durent transporter le mobilier dans une grange voisine, pour le soustraire aux dégâts de l'eau.

A Charmy, de nombreuses toitures furent gravement endommagées, des cheminées furent démolies. Là-haut, les dommages se sont compliqués d'une chute de grêle qui a ravagé les cultures. En maints endroits, le foin non coupé encore et le regain en pleine croissance furent anéantis. Dans certains jardins, il ne reste rien, absolument rien; tout est haché, pétri par la grêle.

A Grandvillard, la forêt de Belle-Joux fut pour ainsi dire fauchée. Une quinzaine de toits furent emportés ou gravement endommagés. Dans une maison dont le toit venait d'être emporté, une cheminée est tombée sur l'habitation, danger auquel les habitants ont échappé comme par miracle.

NÉURALGIE — MIGRAINE — MAUX DE TÊTE  
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL  
Boîte (10 paquets) fr. 1.50. Toutes pharmacies.

A remettre à de bonnes conditions, un bon petit commerce de

sellerie et tapisserie seul au centre de la place, 10 ans d'existence, avenir assuré, peu de reprise. S'adresser Aux. OBERSON, sellier-tapissier, BULLE.

Maison à démolir à vendre.

La Commune de VAULRUZ offre à vendre de gré à gré un vaste bâtiment en bon état, comprenant : habitation avec deux logements, grange, écurie et remise, situé au village, près de l'église. Pour voir le bâtiment et les conditions, s'adresser au soussigné. Par ordre : G. Vionnet, secrét.

A remettre, à Lausanne Café-Brasserie

bien achalandé, avec piano, dans bon quartier. Reprise 9000 fr. Ecrire sous F 3045 L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

A LOUER à La Tour, un appartement de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle.

VILLE DE BULLE

Les propriétaires d'immeubles non bâtis du territoire de la Commune de Bulle peuvent prendre connaissance au bureau de Ville du tableau fixant les prix d'unité de chaque nature et de chaque classe en vue de la révision des taxes cadastrales. Les réclamations auxquelles ces taxes pourraient donner lieu devront être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au 31 juillet 1915. Ville de Bulle.

Hangar à louer.

La Commune de Bulle met en location, par voie de mises publiques, l'entrepôt qu'elle possède en gare du Bulle-Romont. L'adjudication pour ce avoir lieu pour tout le hangar ou par case. Les mises sont fixées à lundi 9 août 1915, à 2 h. du jour, à l'Hôtel de Ville de Bulle. Entrée en jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1916. Le Secrétaire communal.

Mises publiques.

Le soussigné exposera en mises publiques pour cause de départ, le jeudi 22 juillet, dès 9 h., devant le Château, à Bulle : quelques lits, tables, buffet, batterie de cuisine, 2 potagers, outillages, etc., etc. Meyer, cordonnier, La Tour.

Aux employés d'hôtels

Hôtel-Brasserie-Restaurant, 30 chambres meublées, proximité Gare Centrale Genève, serait remis à conditions exceptionnelles. Loyer réduit pendant la guerre. On accepte grande facilité de paiement. Pour traiter, écrire : HARNER, Petit-Lancy, Genève.

# Les Confitures Lenzbourg.



sont les meilleures  
et la joie des enfants

	Seaux en fer doré ou bidons à lait 5 kg	Seaux et bidons à lait „Piccolo“ 2 kg	1/2 Flacons
Pruniaux	5.30	2.55	-.80
Myrtilles	5.70	2.70	-.85
Mûres	6.-	2.90	-.90
Groselles rouges	6.20	2.95	-.90
Sans rivale	7.10	3.15	-.90
Fraises	7.10	3.15	-.90
Abricots	7.10	3.15	-.90
Quatre fruits	5.15	2.65	-.75

SEULEMENT  
**COMPLETS** très avantageux **35 fr.**  
Bonnes qualités

## KRÖNER-NAPHTALY

22, rue de Romont FRIBOURG 22, rue de Romont.

Malgré le manque général de chaussures  
notre grand magasin est complètement  
assorti en tout genre. Demandez notre  
catalogue!

Rod. Hirt & fils  
Lenzbourg.

### TRANSPORTS FUNÈBRES

à destination de tous pays

MURITH-DUPARC-FERT

Anselme MURITH, succ.

Genève

Téléphone 121

CERCUEILS de tous genres prêts à livrer de suite.

TARIFS LES PLUS MODÉRÉS

Dépôts pour le canton de Fribourg:

BULLE, M. Joseph Baudère, ébéniste. CHATEL-ST-DENIS, M. Emile Schröter. ROMONT, M. Charles Clément, ébéniste. Estavayer-le-Lac, MM. Dietrich frères, ébén.

Travaux d'impressions en tous genres  
Imprimerie Glasson Frères, Bulle.



Pour les Provisions d'hiver

les bocaux à conserves système

Schildknecht-Tobler, St-Gall

offrent les plus grands avantages.

Dépôts: Alph. BOCHUD, Bulle;

Maurice GRIVET, Vaulruz.

## Chauffage à air chaud

pour

### Eglises.

Calorifères consommant des poussières de charbon, coke,  
anthracite, etc.

Chauffages centraux de tous systèmes.

Installations sanitaires. — Conduites d'eau.

Téléphone 5. 77.

Blanc, Michaud & C<sup>ie</sup>, Fribourg

Place de la Gare, 3.

**Cabinet dentaire**  
B. Pégaitaz, Bulle  
Consultations tous les jours;  
le vendredi après midi  
à BROC.

### A louer

à Bulle, au centre de la ville pour décembre, un appartement de 5 pièces et chambre de bains.

En outre, un local disponible pour magasin ou bureau.  
S'adresser à Haasenstein et Vogler Bulle, sous H 901 B.

### On cherche à louer

pour 1 mois, à Grandvillard ou Charmey, PETIT LOGEMENT MEUBLÉ. Faire offres par écrit sous H 2660 F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg.

### A louer

à Bulle, un joli logement de 3 chambres et dépendances, bien exposé au soleil, avec jardin.

S'adresser chez Alex. Charrière, route de Riaz, Bulle.

### SOUSSION

La Commune de Villarvolard met en soumission, en un seul lot, la construction d'une petite maison d'habitation.

Prendre connaissance des devis et cahier des charges chez le Boursier communal, où les soumissions seront reçues d'ici au 24 juillet, à 7 heures du soir.

Pas d'indemnité de route.

Villarvolard, le 11 juillet 1915.

Par ordre: Le Secrétaire.

On demande à acheter une certaine quantité de

lait.

S'adresser à la Société de Consommation, Bulle.

### Tuyaux de paille.

La soussignée est acheteur de grandes quantités de

tuyaux de paille.

Les agriculteurs sont instamment priés de choisir dans leurs champs le plus de tuyaux possible.

Sidonie Romanens  
à Marsens.

48 Bibliothèque c  
TRENTE-QU  
ABONNEM  
Suisse. 1 an,  
3 mo  
Stranger. 1 an  
5 mo  
payable d'av  
Prix du numéro  
On s'abonne d  
bureaux de p  
Encore u  
On se souvien  
la participation  
ft européen a é  
dans les divers  
taux des pays s  
pas seulement d  
forme de fourni  
munitions, mai  
d'hommes.  
Bien que les  
la mission dont  
savoir de purge  
tous les ennem  
ils n'en étaient  
aider leurs alli  
effective en em  
occidental des t  
n'a jamais été f  
missions, la pri  
été remplie, ma  
à l'état de proje  
dant encore vi  
avec l'Allemag  
adhéré à la con  
vertu de laquel  
rants ne peut c  
rée sans le con  
autres.  
Un des princ  
quels le Japon  
guerre occiden  
considérable et  
porter des trou  
ou moins rapp  
terre, il y a  
mais on sait qu  
construction ré  
et il serait diffi  
de si grandes  
quantités de so  
ritime. Pour c  
manquent pas  
liés. Tous les g  
vers pays inté  
but. Mais il e  
voie est plus le  
faudrait près d  
porter en Euro  
ponais avec tou  
nécessaire à ce  
C'était surte  
l'immense dist  
Alliés à se pass  
ponais. Du re  
les Alliés sont  
qu'ils peuvent  
d'autres armée  
ment supérieu  
leur supériorit